

# Formation des animateurs de SAGE

---

## Séminaire national des animateurs de SAGE 11 décembre 2009

**Chantal RICHARD**, chargée de mission au  
bureau de la planification et économie de l'eau

Ressources, territoires et habitats  
Énergie et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent  
pour  
l'avenir**



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,  
du Développement durable et de la Mer

# Module de formation

---

demande faite par les animateurs séminaire 2007

il est constaté un besoin

**contexte** : diversité selon les bassins et l'état d'avancement du SAGE

**Propositions** élaborées par le GT SAGE, complétées par un sondage effectué auprès d'une dizaine d'animateurs (échantillon selon bassin et état d'avancement du SAGE)

formation dispensée sur 4,5 jours

cible : les animateurs de SAGE étant récemment en poste



# Formation : contexte

## Le contexte – Qu'est ce qu'un SAGE ? Pourquoi faire un SAGE ? (1 jour)

Où s'inscrit le SAGE dans la politique de l'eau ?

Le socle réglementaire : droit de l'eau, DCE, LEMA, lois Grenelle, police de l'eau, ICPE...

**Les SDAGE et les programmes de mesures approuvés fin 2009 : conséquences sur les SAGE**

Articulation du SAGE avec d'autres politiques (code rural, urbanisme, Natura 2000, ...)

Qu'est ce qu'un SAGE ?

Ce que l'on peut faire avec un SAGE : qu'est ce qui relève du réglementaire ? les marches de manœuvre - **sa portée juridique,**

Les différents acteurs :

Le rôle et le fonctionnement de la CLE, articulation avec la structure porteuse

Les acteurs et instances de concertation dans le domaine de l'eau



# Formation : le SAGE

## Comment faire un SAGE ? : Elaboration et contenu (2 jours)

La CLE (constitution, son rôle aux différentes étapes de l'élaboration)

L'état des lieux (l'existant, les études complémentaires, analyse socio-économique)

Les documents du SAGE :

- le PAGD (les dispositions, les délimitations de zones....)
- le règlement (sa rédaction, sa portée juridique, le contentieux....)

L'évaluation environnementale (pourquoi une évaluation environnementale ? quand la réaliser ? sa plus-value, le rapport environnemental...)

La procédure de consultation (enquête publique), de modification ou révision



# Formation : les outils

## Comment faire vivre un SAGE ? : mise en œuvre et animation (1.5 jour)

L'animateur au cœur du SAGE (mobiliser tous les acteurs pour travailler ensemble pour atteindre les objectifs du PAGD et mettre en œuvre le SAGE)

Des techniques de communication et d'animation (concertation, médiation), mobiliser les acteurs, organiser les réunions de la CLE, du bureau, présentation de diapo...

Comment gérer son temps, anticiper les échéances ....

Les outils existants et ressources en ligne (gesteau, les formations spécifiques, veille juridique...)

Initiation aux procédures de marchés publics (appel d'offres, cahiers des charges, bureau d'études...), aux techniques de gestion de projet



# Formation

---

Après le séminaire :

Après modifications éventuelles suite à cette journée,

Enquête en ligne sur gesteau pour affiner les besoins,

Suites données suivant les résultats de l'enquête

Merci pour vos réponses

